

Reconnaissance syndicale demandée à la Laurentide

Les ouvriers de Laurentide de Grand-Mère se sont réorganisés en syndicat et se sont de nouveau affiliés à la C.T.C.C. lors d'une assemblée générale tenue le 26 mars dernier en la salle Morin.

Comme on le sait, le Syndicat avait perdu, l'automne dernier, à l'occasion de l'arrêt de travail, son certificat de reconnaissance syndicale. Le nom du nouveau syndicat diffère quelque peu de celui de l'ancien. Il sera connu sous le nom de: LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE LA PULPE ET DU PAPIER DE GRAND-MÈRE C.T.C.C.

Comme il s'agit d'une organisation nouvelle, une requête en certification sera placée auprès de la Commission de Relations ouvrières de Québec afin d'être reconnu comme agent de négociations en vue de négocier une convention collective de travail avec la Compagnie Laurentide.

Les nouveaux officiers élus sont: MM. Clément Vaugeois, président; Hilario Sinclair, vice-président; Trefflé Ayotte, secrétaire-archiviste; Lorenzo Lesieur, secrétaire-trésorier; Julien Mongrain, sentinelle.



Vol. XXXII — No. 11

Ottawa, 13 avril 1956

Le congrès de la CTCC aura lieu à Montréal

Par suite d'une décision de l'Exécutif de la CTCC lors d'une réunion à Québec, le prochain congrès de la CTCC aura lieu à Montréal en 1956.

Ce congrès débutera le dimanche 16 septembre pour se terminer le samedi, 22 septembre. Environ 500 délégués représentant les syndicats affiliés à la CTCC participeront à ces délibérations qui promettent d'être laborieuses.

Parmi les principales questions qui feront l'objet de l'étude attentive des délégués, mentionnons le problème de l'unité syndicale, l'étude du projet de réformes des structures de la CTCC.

Au sujet de l'unité syndicale, les délégués prendront connaissance des résultats qu'auront apportés les rencontres entre les délégués du Comité de l'unité syndicale formé par la CTCC et les représentants de la centrale unifiée. L'on sait que les dirigeants de la CTCC ont été autorisés à rencontrer les représentants de la centrale unifiée dans le but de connaître les conditions d'affiliation de la CTCC à la nouvelle centrale. Les résultats de ces rencontres seront communiqués aux congressistes et ces derniers prendront les décisions qui s'imposent.

Au sujet des réformes de structures, l'Exécutif de la CTCC soumettra aux congressistes une étude détaillée de l'application concrète du projet de réformes de structures pour une région donnée et les congressistes, après étude, décideront s'il faut réformer les structures de la CTCC dans le sens actuellement proposé.

L'endroit précis où se dérouleront les délibérations du congrès de la CTCC à Montréal n'a pas encore été déterminé. C'est le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, qui a la charge de l'organisation matérielle du congrès.

Par ailleurs, les fédérations affiliées à la CTCC tiendront aussi leur congrès annuel au début de l'été. Quand la date et l'endroit où se dérouleront ces derniers congrès nous serons connus, nous les communiquerons aux lecteurs par l'intermédiaire du journal.

Journées d'études des permanents

Date: 9 au 12 mai

Endroit: Maison Montmorency (Ancien Hôtel Kent House)

Sujets: Etude des décisions importantes prises par la CTCC au cours de 1955-56, et de leurs implications.

- 1) dans le travail des permanents en ce qui concerne l'organisation et les négociations;
- 2) au sujet de l'avenir du mouvement syndical dans la province et au pays.

N.B.:

Les frais d'inscription sont de \$25.00 et le programme détaillé sera communiqué plus tard.

Un pas vers le cartel syndical dans le textile

Un cartel syndical de tous les ouvriers syndiqués du textile dans la province de Québec s'annonce de plus en plus probable par suite de la décision prise en fin de semaine par les dirigeants de l'Union des Ouvriers des textiles d'Amérique (FAT-CMTC) de rencontrer les représentants de la Fédération nationale du Textile (CTCC) en vue d'étudier la possibilité de former un cartel dans le but de vaincre la résistance de la Dominion Textile.

L'on sait que ces deux organisations syndicales groupent la totalité des employés des moulins de la Dominion Textile, soit environ 7,000 travailleurs à Saint-Gregoire de Montmorency, à Sherbrooke, à Magog, à Drummondville, à Valleyfield et à Montréal.

Les travailleurs représentés par la Fédération nationale du Textile ont déjà autorisé leurs dirigeants à déclarer la grève au moment opportun que ceux

représentés par l'Union des Ouvriers des textiles d'Amérique sont actuellement en procédures d'arbitrage.

Ces derniers demandent une augmentation des salaires de 10 cents l'heure tandis que la Dominion Textile offre une réduction de 5 cents l'heure. Les syndicats affiliés à la Fédération du Textile ont essuyé un refus de la part du juge Pettigrew, président du tribunal d'arbitrage qui

leur a refusé toute augmentation et recommandé le statu quo concernant les salaires, la sécurité syndicale, l'ancienneté et le plan boni.

L'on se rappelle qu'à la réunion plénière de Québec, la CTCC a autorisé un prélèvement spécial pour venir en aide aux ouvriers du textile en cas de grève et elle a invité la Fédération à former un cartel avec l'Union des Ouvriers des textiles d'Amérique.

SAINT-HYACINTHE

\$11,324.39 remboursés à 18 employés par la ville par un jugement de la Cour

Dix-huit employés municipaux de Saint-Hyacinthe, membres du Syndicat des Employés municipaux de cette ville, viennent de toucher la somme globale de \$11,324.39 en vertu d'un jugement rendu dernièrement par le juge de district, M. Victor Chabot.

Le Syndicat des Employés municipaux de cette ville avait intenté plusieurs actions contre la Cité de Saint-Hyacinthe, soit devant la Cour du magistrat, soit devant la Cour supérieure, en vue de la forcer à payer à

des employés du salaire que celle-ci avait refusé de payer, d'après les prétentions du syndicat.

Un premier jugement vient d'être rendu par le juge Chabot qui donne raison au syndicat et toutes les

autres causes ont été réglées à l'amiable à la satisfaction du syndicat.

Le différend qui remonte à 1953 peut s'expliquer comme ceci:

Le 5 septembre 1951, les deux parties avaient signé une conven-

(Suite à la page 7)

L'histoire du syndicalisme à la portée de nos enfants

Le journal FRANÇOIS, dont la circulation est de plus de 100,000 copies distribuées dans les écoles, les couvents et les collèges, vient de publier deux histoires intéressantes du point de vue syndical.

Dans ses éditions du 15 et 31 mars 1956, ce journal résume à l'aide de nombreux dessins accompagnés de légendes appropriées, l'histoire d'un jeune ouvrier pris dans l'engrenage économique alors qu'il se trouve sans protection et finalement, il nous montre le travailleur efficacement protégé par ses organisations syndicales.

Ces deux histoires, "L'HISTOIRE DE MARC, LE PETIT CANUT" et celle de "LUC, TRAVAILLEUR DES TEMPS MODERNES", constituent un parallèle saisissant qui fait comprendre à l'intelligence des écoliers toutes les souffrances et les misères du travailleur lorsque les syndicats n'existaient pas et son émancipation et celle de sa famille avec l'avènement du syndicalisme.

La Jeunesse Etudiante Catholique, qui édite le journal FRANÇOIS, accomplit certes une oeuvre dont les syndiqués seront reconnaissants en voulant faire comprendre aux jeunes, travailleurs salariés ou chefs d'entreprises de demain, les éléments du syndicalisme d'une manière propre à frapper leur imagination.

Il est à noter que des copies de ces deux éditions de François parviendront bientôt aux présidents de tous nos syndicats qui sauront faire une bonne propagande en faveur de ce journal des jeunes.

VICTORIAVILLE

Les syndiqués pressés de s'occuper activement de la chose publique

Résolution en ce sens adoptée lors du dernier congrès du Conseil Central de Victoriaville - Election des officiers

Lors de son dernier congrès régional dernièrement à Victoriaville, 38 délégués officiels représentant les syndicats affiliés à cet organisme ont adopté une résolution priant chacun des syndicats affiliés de se préoccuper plus activement de la chose publique en assistant plus nombreux aux assemblées du Conseil de ville afin de surveiller de près l'administration municipale. La même remarque s'applique dans le cas de la Commission scolaire.

Les délégués ont aussi recommandé à leur Comité d'action politique de rencontrer au plus tôt les dirigeants du Conseil central pour décider s'il y a lieu de prendre une attitude catégorique lors des prochaines élections municipales.

Ce congrès qui groupait 38 délégués officiels et une dizaine de délégués fraternels était sous la présidence de M. Emile Hamel, président du Conseil central de Victoriaville.

M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., a abordé devant les délégués plusieurs problèmes qui préoccupent actuellement les travailleurs: l'unité syndicale, les réformes de structures, les réformes de la Commission des Relations ouvrières,

l'automation ainsi que l'action politique.

Invité au banquet de clôture du congrès, Me René Chalout a traité de l'autonomie provinciale et de la situation économique dans la province.

L'éducation

Les délégués ont étudié plusieurs rapports de comité, soit le rapport du Conseil d'administration, le rapport du Comité d'orientation politique, le rapport des organisateurs et agents d'affaires et le rapport du Comité d'Education.

Ce dernier rapport mentionne que les journées d'études organisées par ce comité ont remporté un beau succès alors que 47 délégués ont pris part à ces journées d'études.

Par ailleurs le comité note que tous les jeudis soir de chaque semaine des cours sont donnés aux délégués de département.

Les élections

A l'issue de ce congrès, les délégués ont procédé à l'élection des officiers du Conseil central et des membres du Comité exécutif. M. Emile Hamel, président sortant de charge a été réélu à cette fonction. Les autres officiers sont les suivants: MM. Léo Morin, 1er vice-président; Emilien René, 2e vice-président; Jean-Paul Bilodeau, secrétaire; Philippe Poirier, trésorier; Gérard Morin, Hervé Jutras, Jean-Marc Lavoie, Gérard Charrest, Alfred Boissonneault, Wildy Marcotte et Patrice Jacques, directeurs.

Dans la pulpe et le papier

Augmentation de 5½% obtenue à La Tuque

Soit de 7 à 12 cents l'heure au-dessus de la pleine compensation obtenue précédemment - Rétroactivité des conditions de salaire au 16 mai 1955.

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de La Tuque Inc. qui groupe les employés de la Canadian International Paper vient de conclure une entente avec les représentants de cette compagnie assurant une augmentation moyenne des salaires de plus de 5½ p. 100 au-dessus de la pleine compensation.

Un porte-parole syndical, M. Loyola Ménard, président du Syndicat, nous assure que cette augmentation est supérieure à ce qui a été négocié dans l'industrie du papier l'été dernier alors qu'une augmentation de 5 p. 100 avait été obtenue mais dont 3 p. 100 était nécessaire pour compenser la réduction de la semaine de travail de sorte que l'augmentation réelle n'avait été que de 2 p. 100 dans l'industrie du papier-journal dans l'est du Canada.

La rétroactivité

Les primes de nuit qui étaient de 3 et de 5 cents ont été augmentées à 4 et 6 cents respectivement selon que les équipes sont celles de 4 heures p.m. ou de minuit.

L'entente intervenue entre les parties prévoit aussi que la compagnie appliquera les nouvelles conditions de salaire à compter du 16 mai 1955, ce qui signifie que les travailleurs réguliers toucheront une rétroactivité de plus d'une centaine de dollars. Il s'agissait d'une clause de réouverture des salaires et

les employés reçoivent la pleine rétroactivité possible depuis la date de cette réouverture.

Les résultats de ces négociations qui ont été communiqués aux travailleurs au cours de deux assemblées générales jeudi dernier, ont été acceptés avec enthousiasme à l'unanimité.

MM. W. B. Brokler, gérant de l'usine, H. Robinson, directeur des relations industrielles de CIP, Wesley Smith, directeur du personnel et Roger Mulligan, se-

crétaire du gérant, représentaient la compagnie au cours de ces négociations tandis que MM. Loyola Ménard, président, Laurent Lortie, secrétaire, Delphis Thérberge, Raymond Renaud et Pierre Bertrand, officiers du syndicat représentaient leurs confrères de travail.

M. Philippe Lessard, président de la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier, dirigeait les négociations pour la partie syndicale.

Une chance unique!

— DE VOIR UN FILM FORMIDABLE

— DE RENCONTRER DEUX DES PERSONNALITES DE LA

TELEVISION

QUE VOUS DESIREZ DEPUIS LONGTEMPS VOIR ET ENTENDRE "DE PRES"

LUNDI, 23 AVRIL

à 8 hres p.m., au Gesu, 1200 Bleury

LES RAISINS DE LA COLERE

Un film de John Ford

VOUS VERREZ

VOUS RENCONTREZ

**RENE LEVESQUE
JUDITH JASMIN**

Gérard Picard

Président de la C.T.C.C.

Ce film, tiré d'un roman de John Steinbeck raconte les misères de la famille Joad, durant la dernière crise économique, aux Etats-Unis.

Vous assisterez aux migrations massives, d'un état à un autre, de milliers de travailleurs en quête de travail.

L'exploration d'une main-d'oeuvre surabondante par des entrepreneurs sans scrupule nous est démontrée avec franchise dans ce film exceptionnel.

John Ford nous offre un drame humain qui ne peut laisser indifférent aucun citoyen, surtout pas un travailleur.

Nous vous conseillons de vous procurer vos billets immédiatement en vous adressant aux officiers de votre syndicat ou au Conseil central des Syndicats nationaux, 1231 est, rue Demontigny, tél. LA. 4-3694.

Une soirée qui vaudrait \$2.50 à laquelle vous pouvez participer pour \$0.50.

Une initiative du Comité d'Education du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal.

C.T.C.C.



Les maires de la côte de Beauré demandent l'intervention de M. Barrette dans le textile

Les maires de plusieurs municipalités de la côte de Beauré viennent de décider de demander l'intervention de M. Antonio Barrette, ministre du Travail, pour régler le différend actuel entre la Fédération du Textile et la Dominion Textile.

L'on sait qu'au nombre des syndicats impliqués dans ce différend, se trouve le Syndicat National des travailleurs du Textile de Saint-Grégoire de Montmorency, près de Québec, qui compte plus de 1,000 travailleurs dont la plupart demeurent dans les municipalités qui se trouvent sur la côte de Beauré à quelques milles de Québec.

Les maires veulent que M. Barrette trouve une solution acceptable aux deux parties dans

ce différend car ils se rendent compte que la sentence arbitrale Pettigrew n'est pas acceptable pour les travailleurs et que la Dominion Textile doit faire des concessions.

Un arrêt de travail dans cette région constituerait un désastre pour ces municipalités et les établissements commerciaux de la région et serait de nature à transformer le climat électoral dans la prochaine élection provinciale.

Forum sur l'habitation

Le Comité d'Éducation du Conseil Central de Montréal est à organiser un forum sur le problème de l'habitation qui aura lieu à l'École Normale Jacques-Cartier, rue Sherbrooke, le jeudi 1 avril à 8 p.m. Plusieurs personnalités ont accepté de former une équipe qui répondra aux questions qu'on voudra leur poser sur ce problème. Il s'agit de MM. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal; Jean-Baptiste Delisle, conseiller municipal; A. Gosselin, président du Conseil des Métiers de la Construction; Gérard Poitras, président de la Coopérative d'Habitation de Montréal; Romer Gauthier, gérant de cet organisme; René Constant, président du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, et R. Marier, secrétaire adjoint de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

L'entrée est libre et une invitation spéciale est faite à tous les syndiqués.

Début des négociations chez Lefebvre & Frères

Le Syndicat des Travailleurs des Industries métallurgiques de Montréal qui a dû obtenir une nouvelle certification pour représenter les employés de Lefebvre & Frères par suite du démembrement de cette entreprise, vient de soumettre à l'employeur ses demandes pour le renouvellement de la convention collective de travail expirée le 1er février 1956.

Le syndicat qui représente quelque 100 employés de la section des ateliers mécaniques et de l'automobile chez Lefebvre & Frères insiste surtout pour obtenir une nouvelle classification des tâches; et lorsque l'entente sera faite au sujet de cette classification, on voudra obtenir une majoration des taux de la convention et de ceux effectivement payés de 10 p. 100.

Le syndicat demande aussi une amélioration de la clause relative au surtemps en réclamant le paiement du temps double après 5 heures de temps et demi au lieu de 7 heures. On veut aussi que Lefebvre & Frères paie, outre le salaire normal, le tarif de la convention pour le temps d'aller-retour quand un ou des employés doivent aller travailler à l'extérieur de l'usine ou à l'extérieur de Montréal.

Enfin, le syndicat demande une amélioration de la clause relative aux vacances, soit trois semaines de vacances après dix années ainsi que deux fêtes chômées et payées de plus, ce qui portera le nombre de ces fêtes à neuf.

Le projet syndical prévoit une convention d'une durée d'une année à compter du 1er février 1956.

Les négociateurs pour la partie syndicale sont les membres de l'exécutif du syndicat dirigés par M. S. Ted Payne, représentant la Fédération Nationale de la Métallurgie.

A SHAWINIGAN CHEMICALS

Toutes les demandes économiques sont portées à l'arbitrage

Les travailleurs de la Shawinigan Chemicals ont ratifié à l'unanimité les recommandations de leurs négociateurs de porter le différend actuel à l'arbitrage.

L'on sait que plusieurs rencontres de négociations directes n'ont apporté aucun résultat de même que l'intervention conciliatrice a abouti à un échec sur les questions économiques.

Les parties se sont entendues sur plusieurs points en litige, mais toutes les questions économiques, soit la question des salaires, celle de la réduction de la semaine de travail à 40 heures, la question des vacances,

etc., n'ont pu être résolues ni au cours des négociations directes ni en conciliation et elles ont été portées à l'arbitrage par le syndicat.

Par ailleurs, l'assemblée générale des syndiqués a approuvé les ententes intervenues entre le comité de négociations du syndicat et les représentants de la compagnie sur les autres questions.

L'on sait que les syndiqués demandent la réduction de la semaine de travail de 42 heures à 40 heures avec la pleine compensation. Ils demandent en plus, que les taux de salaire soient rajustés de 8 cents l'heure, conformément à l'entente signée le 14 juillet dernier, et finalement, ils veulent que ces taux rajustés et majorés soient augmentés de 11 cents l'heure.

LONGUEUIL

Elections à Stowell Screw

Dernièrement, des élections eurent lieu au sein du Syndicat des Machineries de Montréal, local Stowell, afin d'y élire les officiers et délégués départementaux pour l'année en cours. Les officiers élus sont: M. Clément Marci, président; M. Claude Lauzier, 1er vice-président; Mlle Thérèse Ouellet, 2e vice-présidente; et M. Jean Turgeon, secrétaire. Les délégués départementaux élus sont M. Maurice Houde, M. Jean-Paul Forget, M. Jean-Claude Jeannotte, M. Léo Richard, M. Roland Duval.

Au sujet de la convention collective de travail, on sait que la conciliation n'a apporté aucun résultat. Tout le projet d'amendements est porté devant un tribunal d'arbitrage. Depuis plus de trois mois déjà que les discussions sur le nouveau contrat de travail ont débuté et aucun résultat n'a pu être communiqué aux employés, qui commencent à manifester de l'impatience.

Le syndicat nous prie de souligner qu'une danse, organisée par le Syndicat des Machineries de Montréal, aura lieu, le 14 avril prochain, au local de l'union, 4937 Notre-Dame est, à Montréal. Il y aura orchestre et rafraîchissements. Tous sont cordialement invités.

MONTREAL

Suggestions pour diminuer le chômage saisonnier par M. Aldéric Gosselin

M. Aldéric Gosselin, président du Conseil des syndicats de la construction de Montréal et représentant de la C.T.C.C. sur la Commission conjointe de l'industrie de la construction pour diminuer le chômage saisonnier dans cette industrie, a déclaré, lors d'une réunion de cet organisme à Ottawa dernièrement que l'industrie de la construction de Montréal avait fait de réels efforts pour diminuer le chômage cet hiver.

"Nous avons reçu l'entière collaboration de tous les intéressés non seulement pour faire de la publicité mais tous les entrepreneurs en construction de la région de Montréal ont fait leur possible pour lancer de nouveaux chantiers de sorte que l'embauchage s'est maintenu cet hiver à environ 90 p. 100 de ce qu'il était l'hiver dernier".

M. Gosselin a ajouté que si les autorités municipales avaient donné le signal pour la mise en application du plan "Dozdis", le chômage aurait été moins aigu.

En terminant M. Gosselin a lancé un appel pour que l'on

étudie les formules suivantes pour enrayer le chômage chez nous:

- 1.—L'établissement de nouvelles industries pourvoyeuses d'emplois rémunérateurs;
- 2.—La transformation chez nous de nos matières premières sans mettre en péril notre commerce d'exportation;
- 3.—La collaboration des gouvernements en vue de travaux publics d'envergure;
- 4.—Faire l'éducation du public pour retarder à l'hiver certains travaux de réparation;
- 5.—La diminution de la mise de fonds requise pour la construction de maisons familiales.

MONTREAL

Entente intérimaire à la Dominion Oilcloth

Mardi dernier, le 3 avril, le Syndicat National des Travailleurs en Linoleum de Montréal et la Dominion Oilcloth ont conclu une entente intérimaire qui assure le maintien des conditions de travail et de salaire prévues dans la convention expirée le 15 mars dernier tant que le différend actuel n'aura pas été tranché.

L'entente prévoit que les termes et conditions de travail de l'ancienne convention se renouvellent de 30 jours en 30 jours à compter du 15 mars 1956 jusqu'à l'expiration d'un délai de 14 jours après la publication de la sentence arbitrale à venir.

L'on sait qu'actuellement les deux parties sont au stade de la conciliation à la suite de l'échec des négociations directes pour le renouvellement de la convention collective de travail.

Les principales demandes syndicales se résument à une classification des tâches, le rajustement des salaires selon la nouvelle classification, une augmentation générale de salaire ainsi que la réduction des heures de travail.

La compagnie est prête à consentir une augmentation dérisoire de salaire pourvu que le syndicat accepte comme définitive et finale la classification que la compagnie fera elle-même.

ASSURANCE-GROUPE



Ayez toujours l'oeil
SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

DE PLUS :

INDEMNITE DE SALAIRE
ASSURANCE-VIE
DECES ACCIDENTEL



Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron Québec 333 Est, rue Craig Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

SHAWINIGAN-SUD

15 à 25 cents l'heure d'augmentation aux employés municipaux

La convention collective leur assure aussi la protection de leur droit d'ancienneté, des congés payés ainsi que le paiement du surtemps.

Le Syndicat des Employés du Commerce et des Services de Shawinigan vient de conclure une convention collective avec la municipalité de Shawinigan-Sud au nom des quelque 25 employés qu'il représente.

La convention vaut aux employés des conditions de travail et de salaires infiniment supérieures à celles qu'ils avaient avant leur adhésion au syndicat.

L'ancienneté

L'ancienneté qui était une chose ignorée dans le passé sera maintenant régie par les dispositions suivantes: dans les cas de promotion, transfert, mises-à-pied, démotion et réembauchage, la Corporation accordera la préférence à l'ancienneté dans les cas d'employés qualifiés. Tout employé ayant acquis un droit d'ancienneté devra recevoir un avis de six jours avant d'être mis à pied, et il restera sur la liste d'ancienneté pendant six mois dans les cas de manque de travail.

La convention prévoit une clause de règlement de griefs avec recours à la conciliation et à l'arbitrage.

Les salaires

La convention qui aura une durée de deux années prévoit une augmentation de salaire variant de 15 à 25 cents l'heure et qui portera le salaire de base à \$1.00 au lieu de 75 cents, ce qui signifie que plusieurs journaliers retireront \$12.00 de plus par semaine.

En 1957, tous les employés manuels recevront une autre augmentation de 10 cents l'heure à compter du 1er janvier tandis

que les employés de bureau jouiront d'une augmentation de \$20. par mois.

La convention qui est entrée en vigueur pour deux années à compter du 5 avril 1956 prévoit aussi une réouverture de la clause des salaires pour toute nouvelle occupation.

* Tout travail au delà de 48 heures dans une semaine donnée sera rémunéré au taux de temps et demi pour toute heure supplémentaire, ce qui n'existait pas auparavant.

En 1956, les employés jouiront aussi de trois fêtes chômées et payées, ce qui est une acquisition considérable si l'on considère que les employés n'avaient pas de fêtes chômées et payées avant la signature de la convention. Enfin en 1957, la Corporation donnera deux autres fêtes chômées et payées, ce qui portera le nombre de ces fêtes à cinq au cours de la deuxième année de la convention.

Au sujet des vacances, les employés de moins de trois années de service auront une semaine de vacances payées tandis que ceux qui ont trois années et plus auront droit à deux semaines de vacances.

SAINT-HYACINTHE

Mémoire du Conseil Central aux autorités municipales

Le Conseil Central des Syndicats de Saint-Hyacinthe vient de présenter un mémoire aux autorités municipales de cette ville leur expliquant le point de vue des travailleurs sur les questions économiques et sociales.

L'an dernier, les syndicats avaient demandé que la ville achète une terre avoisinant la ville, qu'elle la divise en lots et qu'elle cède ensuite ces lots au prix coûtant aux ouvriers qui veulent construire leur maison.

Les ouvriers reviennent avec la même demande cette année et désirent que la terre qui vient d'être achetée par la ville soit divisée en lots et que ces derniers soient vendus à ceux qui désirent se construire une maison qu'ils habiteront. Ce geste aurait une double portée dit le mémoire: "Il favoriserait les ouvriers qui de plus en plus désirent devenir propriétaires et du même coup, la Ville toucherait l'argent déboursé pour l'achat de la terre, de plus de nouvelles taxes viendraient grossir le trésor municipal."

Relativement au chômage, surtout le chômage saisonnier, le Conseil Central regrette que la ville ne semble pas avoir bien compris le sens des campagnes organisées pour diminuer le chômage saisonnier: ainsi des contrats de déneigement de rues et de trottoirs, ayant été accordés à des particuliers, ont réduit au chômage une quarantaine d'employés permanents de la Cité.

Enfin, le Conseil Central regrette qu'aucun des deux représentants ouvriers siégeant à l'hôtel de ville n'ait été appelé à siéger sur la Commission industrielle.

Le Conseil Central de Québec à l'origine d'un organisme de développement économique

Le Comité conjoint d'Etude des Problèmes économiques du Québec métropolitain, une initiative du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, voit se réaliser un projet de Commissariat métropolitain de l'industrie.

Tel que nous l'annoncions dans "Le Travail", du 16 décembre, un Comité spécial avait été formé pour matérialiser l'idée lancée par le Comité Conjoint institué par les Syndicats Catholiques; et la région métropolitaine des rives nord et sud est maintenant dotée d'un nouvel organisme: le "Bureau de l'Industrie et du Commerce de Québec Métropolitain".

M. André Roy, secrétaire du Conseil Central de Québec, représentait cet organisme et M. Maurice Dussault avait la charge du secrétariat permanent.

Le siège social de ce Bureau de l'Industrie sera à Québec. Il aura pour mission d'activer l'essor économique du district dans un rayon de vingt-cinq milles. Il sera composé d'hommes d'affaires et des représentants des corporations municipales, de la classe ouvrière et autres associations.

L'assemblée générale désignera les membres d'un conseil d'administration qui formera un comité exécutif dont la fonction sera de veiller à la bonne marche de l'entreprise. Ce comité exécutif groupera quelque cinq personnes. Comme dans tout établissement commercial, il y aura un gérant ayant à sa disposition un certain personnel, dont un secrétaire.

Il y a longtemps déjà que plusieurs groupements s'intéressant aux problèmes économiques et professionnels, ainsi que des hommes d'affaires et des industriels de la région de Québec, y compris la Rive Sud, recherchaient les moyens d'activer le commerce, l'industrie, et d'amener des étrangers à fonder chez nous de nouvelles usines.

En février 1955, à l'instigation du "Comité conjoint pour l'étude des problèmes économiques du Québec Métropolitain", et avec la collaboration de la Chambre de Commerce de Québec, un comité était formé pour examiner l'opportunité de créer un organisme spécialement chargé d'intensifier l'industrialisation de notre territoire.

Ce Comité, sous la présidence de M. Jean Longy, directeur des ventes de la St. Lawrence Cement Co., comprenait: MM. Alphonse Proteau, président de la Chambre de Commerce de Québec; Paul Champoux, président de l'Association des Manufacturiers Canadiens, section de Québec; Jean Champoux, président de l'Association des Marchands Détaillants de Québec; Charles-Eugène Demers, vice-président de la Chambre de Commerce et de Komo Construction; Henri Béique, directeur général adjoint de la Québec Power Co.; A.-F. Mercier, vice-président du "Soleil" et représentant de l'Association des Manufacturiers Canadiens, section de Québec; Romain Fortier, administrateur de la Chambre de Commerce de Lévis et vice-président de la Laiterie Fortier; Adrien Bégin, gérant de la Chambre de Commerce de Lévis; C.-A. Savard, préfet du comté de Québec; Isidore-C. Pollack, président du

Comité du port de la Chambre de Commerce et gérant général de Maurice Pollack Ltée; André Roy, secrétaire du Conseil Central des Syndicats Catholiques; Jean-Marie Martin, doyen de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval; Henri Deslauriers, président de Deslauriers & Fils; Roger Vézina, directeur général de la Chambre de Commerce de Québec.

Après délibérations, les recommandations du comité furent les suivantes:

1. Il importe de former dans le plus bref délai un organisme spécialement chargé de favoriser le développement des industries et commerces existant dans le territoire métropolitain de Québec, ainsi que l'établissement de nouvelles entreprises;

2. La juridiction territoriale du nouvel organisme devrait s'étendre aux municipalités des rives Nord et Sud de la région de Québec dans un rayon de 25 milles;

3. Tous ceux qui ont un intérêt à l'expansion de l'économie régionale, industriels, commerçants, hommes d'affaires, associations, municipalités, seront appelés à appuyer financièrement le Bureau et à participer à son activité.

EN EUROPE



M. Gérard Pelletier, directeur du journal LE TRAVAIL qui a pris l'avion mardi dernier à destination de l'Europe où il va faire une série de reportages pour le compte de Radio-Canada. M. Pelletier, qui sera absent jusqu'au mois de juin prochain, a obtenu un congé sans solde de la CTCC.

QUEBEC

Convention de deux années signée chez F.-X. Drolet

La compagnie F.-X. Drolet, de Québec, et le Syndicat National Catholique de la Métallurgie de Québec qui groupe les employés de cette entreprise viennent de tomber d'accord sur les termes d'une convention collective de deux années à compter du 10 juillet 1955 jusqu'au 9 juillet 1957.

Une entente intérimaire signée entre les représentants des parties, le 15 mars dernier, alors que se déroulaient les procédures d'arbitrage à la suite de négociations directes infructueuses, accorde aux employés les avantages suivants:

Une augmentation générale de 2 cents l'heure rétroactive au 4 septembre 1955 à tous les employés au travail le 15 mars 1956; par ailleurs, à compter du 5 mars 1956, les travailleurs auront une autre augmentation de 3 cents l'heure pour la durée de la convention, ce qui signifie une augmentation globale de 5 cents l'heure.

Il est aussi prévu que les taux apparaissant à l'échelle des salaires de la convention seront majorés de 5 cents l'heure; pour ce qui est des salariés à la semaine, les taux hebdomadaires seront majorés de \$2.45 ou de \$2.20 selon la durée de la semaine de travail de 49 heures ou de 44 heures.

D'autres clauses de la convention concernant les congés chômés et payés, l'horaire régulier du travail des préposés à la cou-

lée et au démoulage, ont aussi été amendés du consentement des parties.

GRANBY

Le Syndicat National des Employés de Dominion Brush de Granby vient de demander l'intervention d'un conciliateur en vue de trouver une solution au différend actuel concernant le renouvellement d'une convention collective.

A la suite de l'expiration de la convention actuelle, le 2 avril dernier, les représentants du syndicat ont rencontré les représentants de la compagnie qui ont manifesté leur intention de ne pas négocier une nouvelle convention sous le prétexte qu'il n'y a aucune raison d'amender la convention terminée.

Les principales demandes syndicales ont trait à la sécurité syndicale, les congés payés, une nouvelle clause relative aux vacances ainsi qu'une augmentation de salaire rétroactive au 1er mars 1956.

Trois équipes d'études sur les techniques d'éducation ouvrière

Le Service d'Education de la C.T.C.C. vient de former trois équipes de spécialistes qui étudieront les moyens de développer les meilleures techniques d'éducation ouvrière qui soient.

Ces trois équipes dont on vient d'annoncer la formation s'occuperont, la première, des techniques d'éducation ouvrière, la deuxième, de radio et de télévision et la troisième, de la question scolaire.

C'est à la demande des responsables régionaux d'éducation qui se sont rencontrés en journées d'études à Oka, en mars dernier, que le Service d'Education dont M. Fernand Jolicoeur est le président, a formé ces trois équipes qui sont composées des personnes suivantes: MM. Jean-Robert Gauthier, Jean-Marc Jodoin, Réal Labelle, Jean de Laplante, Angelo Forte, Jean-Paul Geoffroy, Fernand Jolicoeur, Jean-Paul Lefebvre et M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine étudieront les techniques d'éducation ouvrière. MM. Guy-Beaugrand Champagne, Gérard Pelletier, Jean Dupire, Raynald Drolet formeront l'équipe sur la radio et la télévision tandis que MM. Arthur Tremblay, directeur adjoint de l'École de Pédagogie de Montréal, André Roy, Fernand Jolicoeur, Réal Labelle formeront l'équipe sur les problèmes scolaires.

Les techniques de négociations

Le Service d'Education de la C.T.C.C. a aussi l'intention d'organiser des journées d'études à l'intention des dirigeants des fé-

dérations. L'on sait qu'actuellement, l'éducation syndicale s'est faite sur une base générale et par l'intermédiaire des conseils centraux. Cette méthode quoique très profitable reste incomplète tant qu'on ne pourra pas se pencher sur les problèmes professionnels propres à chaque industrie ou branche d'industries. Or, c'est sur la base des fédérations industrielles, professionnelles ou de métiers que ce travail peut être fait.

M. Jolicoeur annonce que les fédérations de la C.T.C.C. seront invitées à consacrer une demi-journée de leur congrès annuel pour étudier leurs problèmes professionnels ainsi que l'étude des techniques appropriées de négociations collectives.

GRANBY

Des négociations seront entreprises bientôt entre le Syndicat des employés de la Granby Elastic & Textiles, affiliée à la Fédération nationale du Textile, et la compagnie, en vue du renouvellement de la convention collective pour un an. Le présent contrat expirera le 30 avril.

Sur la présentation des amendements on remarque une demande d'augmentation générale de salaires de 10 cents de l'heure; l'addition d'une fête chômée et payée, soit la St-Jean-Baptiste, qui en porterait le nombre à dix annuellement; certains rajustements des taux; trois semaines de vacances payées avec rémunération établie sur une base de huit pour cent du salaire annuel aux employés ayant vingt ans de service.

CHICOUTIMI ET ROBERVAL

Augmentation de 9% et semaine de 5 jours chez Côté & Boivin

Le Syndicat des Employés du Commerce de gros de Chicoutimi et le Syndicat des Employés du Commerce de Gros de Roberval viennent de s'entendre avec la maison Côté, Boivin & Cie dans ces deux villes. Signalons que les conventions collectives sont identiques dans les deux endroits et que les taux de salaires sont les mêmes à Roberval qu'à Chicoutimi.

Dans ces deux endroits, les employés obtiennent une augmentation de 6% sur les salaires réels payés le 20 février 1956 et une augmentation de 3% sur les salaires qui seront payés le 1er janvier 1957.

De plus, la semaine de travail sera, à partir du 20 mai qui vient, de 5 jours; elle s'étendra du lundi au vendredi inclusivement. C'est là une amélioration que ces employés dans le commerce de gros désiraient depuis longtemps et il est inutile de dire qu'ils en sont très satisfaits. Nous félicitons la maison Côté & Boivin

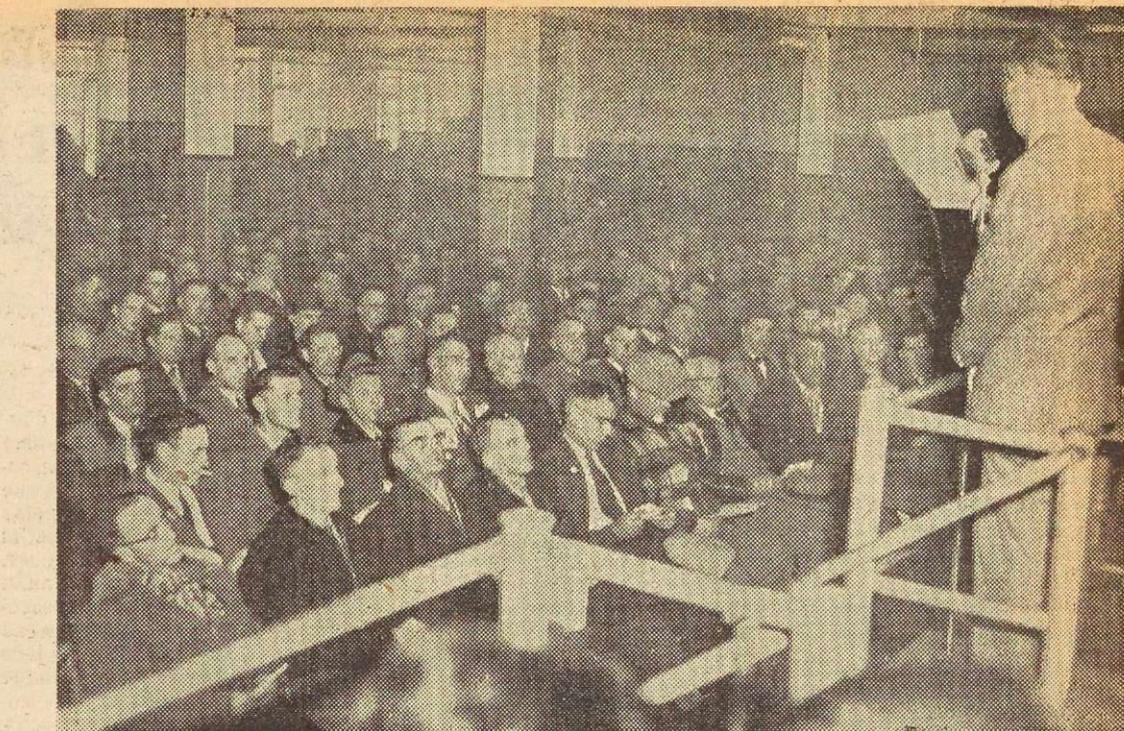


Photo prise lors de l'assemblée des syndiqués de l'Asbestos Corp. de Thetford Mines pendant la lecture des dernières offres de la compagnie par M. Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération des Mines et directeur des négociations avec l'Asbestos Corp.

Les mineurs de l'Asbestos Corp. ont leur fonds de pension

Les détails du plan seront négociés durant la convention actuelle - Incorporation du boni de vie chère dans le salaire et augmentation générale de 5 p. 100

Les quelque 1700 employés de l'Asbestos Corp. de Thetford-Mines, de Black Lake et de Coleraine viennent de tomber d'accord sur les termes d'une convention collective de travail qui assure aux mineurs, outre une augmentation générale de 5 p. 100, la mise en vigueur d'un plan de pension qui sera mis en vigueur à une date déterminée dans la convention collective.

L'on sait que la question du fonds de pension faisait l'objet de revendications syndicales depuis plusieurs années et que finalement le Syndicat National des Travailleurs de l'amiante de l'Asbestos Corp. a réussi à obtenir de la compagnie qu'elle accepte le principe d'un plan de retraite qui devra entrer en vigueur au plus tard le 31 décembre 1958.

La clause sur l'assurance-groupe constitue une amélioration importante: la vie, \$2,500; hospitalisation, \$5.00 par jour durant 70 jours; frais spéciaux, \$50; maternité \$50; anesthésie \$15; frais chirurgicaux maximum, \$200; indemnité hebdomadaire, \$30 par semaine pour 26 semaines. L'ouvrier payera \$1.42 par semaine pour cette assurance-groupe, dont \$0.38 de plus qu'auparavant.

Réunis en assemblée vendredi, le 30 mars dernier, les syndiqués ont accepté à l'unanimité les dernières offres de la compagnie sur la question des salaires, des vacances, du plan d'hospitalisation. Au sujet du fonds de pension, comme le projet soumis par la compagnie ne tient pas compte des travailleurs âgés qui prendront leur retraite d'ici la mise en application du plan, les agents négociateurs du syndicat ont été autorisés à conclure une convention collective de travail sur les bases ci-haut mentionnées mais à la condition qu'une disposition formelle protège les vieux travailleurs.

Le projet de convention qui a été lu par M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier de la Fédération et qui a été accepté par les travailleurs, prévoit que la convention collective qui sera signée, entrera en vigueur le 1er janvier 1956 et durera jusqu'au 31 décembre 1957. Tous les avantages obtenus par la convention seront rétroactifs à sa mise en vigueur, soit le 1er janvier 1956.

La nouvelle rédaction de la clause de boni de vie chère porte l'indice de base à 116.9. Le boni de vie chère actuel de \$0.02 est incorporé au salaire. L'augmentation générale de 5% est accordée sur les taux horaires et à la pièce.

Le Syndicat conserve tous ses recours concernant le plan de pension. Voici la proposition de la compagnie au sujet du plan de pension: pendant la convention 1956-57 et au plus tard au 31 décembre, une étude en détail sera faite d'un plan de pension qui ne donnera pas moins qu'une pension de \$110 par mois, l'âge de la retraite à 68 ans; 25 ans de travail. La mise en application de ce plan serait faite à la fin de l'année 1958.

Les négociations ont été dirigées par M. Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération et M. Georges Dionne, président du Syndicat de l'Asbestos Corp., assistés de MM. Rodolphe Hamel, président de la Fédération et Armand Larrivée, président du Syndicat de l'Amiante d'Asbestos. M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC a aussi participé aux négociations et son intervention a réussi à amener la conclusion de cette entente.

Par ailleurs, on nous apprend que les pourparlers ne sont pas encore terminés entre les représentants de la Johnson's et de la Flinkote de Thetford et ceux du syndicat. Il semble que le projet de plan de pension soit le principal obstacle à la conclusion d'une entente entre les parties.

L'ASSURANCE

VIE-CHOISIE

Quand on jouit d'une excellente santé, voici l'assurance qu'il faut acheter. Dès le décès de son chef, la famille reçoit un capital ainsi qu'une rente, payable, chaque mois, pendant 10 ou 15 ou 20 ans; lorsqu'elle cesse, la famille reçoit un second capital qui équivaut souvent au premier. C'est notre police à triple protection que désire toute succession depuis toujours pour se libérer de ses dettes et continuer de vivre à l'aise. Désirez-vous de plus amples renseignements? Nous vous les donnerons volontiers. A titre tout à fait gracieux.

CAISSE
NATIONALE
D'ASSURANCE-VIE

LUCIEN LADOUCEUR
Division de Montréal
39 est rue Notre-Dame
Montréal 1—Tél. BE. 9728

TRAVAIL ET FOYER

LE SEXE FEMININ S'INTERESSE DAVANTAGE AU SYNDICALISME

Depuis quelques années, soit depuis 1952, des journées d'étude sont tenues spécialement pour les travailleurs féminins, dans la région Saguenay-Lac Saint-Jean. Ont participé à ces journées, des centaines de représentantes du commerce, des hôpitaux, des bureaux, de l'enseignement des centres de Dolbeau, Saint-Félicien, Roberval, Saint-Bruno, Alma, Jonquière, Ké-nogami, Chicoutimi, Arvida et Port-Alfred.

Sujets à l'étude

Différents sujets ont été à l'étude, notamment, la mission de la femme, la femme dans l'économie, la femme dans le syndicalisme, la femme et le mouvement ouvrier chrétien, histoire du mouvement ouvrier dans l'Amérique du Nord, la femme au foyer ou à l'usine, le rôle de la femme dans la politique. Les

sujets des deux dernières journées qui se sont tenues les 1er novembre 1955 et 25 mars 1956 ont porté sur: pourquoi un syndicat, une association, pourquoi des cotisations syndicales, la démocratie syndicale (procédure des syndicats, fonction de l'exécutif, pouvoirs de l'assemblée générale, etc.)

La formule de ces journées a cependant varié depuis le début. Les premières années, des conférenciers étaient invités et faisaient d'abord un long exposé des sujets. Aux deux dernières journées, soient à Alma et à Jonquière, on a procédé tout simplement par forum, dirigé par M. Roland Martel, responsable de l'éducation dans la région Saguenay-Lac St-Jean.

But de ces journées féminines

Ces journées d'étude féminine ont pour but de renseigner davantage les syndiquées sur les différents aspects du syndicalisme, sur leurs droits, sur leurs responsabilités sociales, afin qu'el-

les soient plus en mesure d'assumer des charges, tout comme leurs confrères du sexe masculin, tant sur le plan syndical que social. Des chiffres ont révélé qu'environ un quart des effectifs de la C.T.C.C. sont des femmes. D'autres chiffres révèlent aussi que peu de travailleuses occupent des postes supérieurs au sein des divers comités de leur organisme. Est-ce par manque d'intérêt de la part de la travailleuse? D'après certaines constatations faites au cours des différentes journées, nous avons pu nous rendre compte que la travailleuse s'intéresse à son sort, qu'elle est capable d'exposer librement ses opinions dans une réunion féminine, mais qu'elle ressent une espèce de timidité devant ses confrères masculins, timidité qui disparaîtra au fur et à mesure qu'elle sera plus renseignée, donc plus capable de discuter de ses problèmes.

Comité régional féminin

En novembre dernier, un comité régional féminin a été formé pour l'organisation de ces journées féminines. Ce comité est composé de: Mme Jeanne-Desbiens Pedneault, de Chicoutimi; de Mlles Annette Harvey, de Chicoutimi; Marie-Joseph Bouchard, de St-Joseph d'Alma; Hélène Simard, de Chicoutimi; de Marie-Joseph Simard, de Jonquière, et de Magella Chiasson, d'Arvida. Le comité s'adjoindra bientôt d'autres collaboratrices.

Viens maman



Je croyais impossible de laisser pour une semaine toute ma maisonnée. Je croyais les obstacles insurmontables; trouver une gardienne fiable, etc. Et puis, un jour, il fallut me rendre à l'évidence, un séjour à l'hôpital était nécessaire.

Je partis donc à contre coeur m'imaginant que les enfants ne pouvaient se passer de moi et très inquiète sur la semaine sans la maman.

Chaque jour, j'avais des nouvelles, et voilà que je réalise que tout se passe exactement au contraire de ce que j'avais prévu. Les enfants sont joyeux, la maison est propre et en fait c'est comme si j'y étais. Quel soulagement, je pourrai profiter pleinement de mon séjour.

Mais, bien au fond de moi-même, je suis scandalisée de tenir si peu de place et un peu fâchée que tout aille si bien sans moi . . .

Et, une journée, une toute petite voix, celle d'un bébé de deux ans, m'appela au téléphone et me dit deux mots, deux petits mots de rien du tout qu'il avait peine d'ailleurs à prononcer car son vocabulaire n'est pas très étendu: "VIENS... MAMAN..." J'ai alors compris que malgré les apparences, malgré que tout marchait bien, malgré l'affection dont les enfants étaient entourés, il y manquait une présence: la mienne. Un bébé indépendant, débrouillard, et bien aventurier me l'a fait réaliser . . . par son Viens . . . maman et c'est peut-être à partir surtout de ce moment-là que j'ai voulu guérir le plus vite possible. Un séjour à l'hôpital, c'est peut-être avec le printemps ce qui vous lave le plus de tous vos tracas de l'hiver et vous donne le goût du soleil et de l'été à condition de ne pas être à l'article de la mort . . .

Renée GEOFFROY.

La femme au travail

Dans certains milieux, on est un peu surpris de voir les syndicats s'intéresser d'une façon particulière aux femmes. Mais, il est bon de se rappeler à ce moment que près du quart des effectifs des syndicats affiliés à la C.T.C.C. est formé de femmes et que celles-ci ont des problèmes bien particuliers, que leur présence à l'usine, au bureau et ailleurs, a de nombreuses conséquences sur les conditions de travail du personnel masculin.

Qu'on songe par exemple que depuis toujours, dirions-nous, les femmes ont gagné moins que leurs confrères de travail, même si elles fournissaient un travail égal et que les employeurs ont profité de cette situation pour placer un peu partout des femmes: ce qui a comme résultat immédiat de jouer à la baisse des salaires. Ainsi, il est arrivé et il arrive encore que des hommes sont incapables d'obtenir des hausses de salaire parce qu'un employeur menace d'embaucher des femmes à un prix inférieur pour exécuter le même travail.

Il ne faut pas se surprendre si les syndicats ont réclamé et réclament le même salaire pour la femme et l'homme. A travail égal, salaire égal, dit-on avec raison. D'ailleurs, le gouvernement fédéral vient de passer une loi qui aura pour effet de placer les femmes sur le même pied que les hommes en ce qui concerne les taux de salaires de ses propres employés. Voilà une mesure qui aura de grandes conséquences sur les salaires au Canada et il y a lieu d'espérer que l'exemple part d'assez haut et s'appliquera à un assez grand nombre d'employés pour qu'il soit suivi par les employeurs en général.

Toutes ces questions, ces problèmes importants, ne peuvent être solutionnés sans le concours de la femme. Elle y est la première intéressée et on ne peut penser pouvoir les résoudre d'une façon acceptable sans son concours.

Afin d'obtenir des résultats concrets et de pouvoir avoir une action soutenue, le service d'éducation du Conseil régional Saguenay-Lac Saint-Jean des Syndicats nationaux a décidé de former un comité régional féminin pour l'organisation de journées d'études féminines. Font déjà partie de ce comité Mme Jeanne Desbiens-Pedneault, Mlles Hélène Simard et Annette Harvey, de Chicoutimi, Mlle Marie-Joseph Bouchard, d'Alma, Mlle Marie-Joseph Simard, de Jonquière, et Mlle Magella Chiasson, d'Arvida. Ce comité ne manquera pas de s'adjoindre d'autres collaboratrices pour réaliser ses projets comme, par exemple, l'organisation de journées d'études l'automne prochain, l'organisation de cours sur des sujets non encore touchés, etc.

Nous félicitons les membres féminins de nos syndicats d'avoir compris que l'étude est la condition de l'amélioration de leur sort, nous les félicitons du travail qu'elles ont accompli jusqu'ici et nous les encourageons à continuer dans ce sens. Il n'y a aucun doute qu'elles changeront la face du syndicalisme, que les hommes en viendront à ne plus regarder la femme comme une concurrente dangereuse sur le marché du travail en particulier, mais comme une collaboration précieuse dans l'amélioration du sort des travailleurs en général.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMEURS ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$ pour le nombre de cours

Nom

Adresse

DECUPER ET POSTER

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIER MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Soirée dansante

C'est samedi, 14 avril qu'aura lieu la soirée dansante organisée par les unions de la Vickers et qui aura lieu dans le local de l'union au 4937 Notre-Dame est. La vente des billets qui s'est accélérée cette semaine laisse prévoir une assistance nombreuse à cette fête qui est sous les auspices de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers et des unions internationales. Il y aura musique de danse par un orchestre réputé et des rafraîchissements seront servis.

* * *

Assemblée générale

Tous les membres sont invités à la prochaine assemblée générale de l'union qui aura lieu lundi prochain, le 16 avril à 5.00 p.m. dans le local de l'union. Comme à l'habitude toutes les délibérations se feront dans les deux langues et des sujets intéressants tous les membres seront discutés au cours de cette assemblée statutaire. Invitation est faite à tous les membres de se prévaloir de leur droits démocratiques.

* * *

Election au Conseil Central

Comme on l'aura lu la semaine dernière, M. Horace Laverdure a été élu président du Conseil Central de Montréal lors des élections annuelles. Il succède à M. Roger Mathieu qui a décliné la mise en nomination par suite de son travail absorbant au journal La Presse. M. Ival Legault a été élu 1er vice-président tandis que M. Jean-Robert Gauthier a été élu 2e vice-président. M. Jean-Paul Lefebvre sera le secrétaire correspondant tandis que M. Marcel Lanouette agira comme secrétaire-archiviste.

\$11,324.39 REMBOURSES A...

(Suite de la page 1)

tion collective de travail prévoyant une semaine de travail régulière de 48 heures pour tous les employés réguliers. Or, durant l'exécution de la convention, la ville avait cru bon de mettre à pied ou de ne pas donner 48 heures de travail à certains employés réguliers. Par l'intermédiaire du syndicat, les employés lésés ont réclamé de la Cité le paiement du salaire perdu par la faute des autorités municipales qui leur ont refusé le droit de faire 48 heures de travail par semaine.

Par ailleurs, la preuve a démontré que les employés concernés avaient toujours été à la disposition de la ville pour travailler et qu'ils se rendaient chaque matin sur les lieux du travail. Même en certaines occasions, la Cité avait embauché des employés surnuméraires ou non-réguliers pendant qu'elle faisait chômer des employés réguliers.

D'après les termes de la convention signée, il est dit que "les employés réguliers sont ceux embauchés pour le travail continu; ils reçoivent un salaire ho-

Retraite de Jack Wild

L'un des employés les plus populaires chez ses confrères de travail, M. Jack Wild vient de prendre sa retraite après 25 années de loyaux services à la Canadian Vickers. L'agent d'affaires du syndicat, assisté de nombreux compagnons de travail de Jack ont pris l'initiative d'offrir une bourse à leur confrère à l'occasion de son départ. L'on sait que les employés à l'heure ne sont couverts par aucun fonds de pension. Ceci devrait faire l'objet d'une demande syndicale lors des prochaines négociations. M. Wild ainsi que ceux qui ont recueilli la bourse offerte à Jack, remercient tous leurs confrères pour le magnifique geste qu'ils ont posé.

* * *

Des prix d'assistance

L'exécutif du syndicat a décidé d'accorder deux prix de présence lors des assemblées générales de l'union, à compter de l'assemblée de lundi soir prochain. Tous ceux qui assisteront à ces assemblées seront éligibles pour ces prix de présence. Toutefois il est entendu que ni l'agent d'affaires ni les membres de l'exécutif ne seront éligibles.

* * *

Un membre hospitalisé

Nous regrettons d'informer nos lecteurs que le confrère J. Baron est actuellement hospitalisé à l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc souffrant d'une sérieuse maladie. Le confrère Baron est hospitalisé à la chambre 610 dans l'aile dernièrement construite. Nous avons appris que le confrère Baron qui est hospitalisé depuis quelque temps a connu une très mauvaise semaine. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

raire, quotidien ou hebdomadaire qui leur est versé toutes les semaines. Un employé qui aura travaillé 225 jours ouvrables durant une même année sera considéré comme un employé régulier, l'année commençant le 1er janvier. La Cité reconnaît qu'au moment de la signature, de la convention, les noms qui apparaissent à l'Appendice B sont des employés réguliers".

Le salaire garanti

Or une autre clause de la convention établissait que la semaine régulière de travail était de 48 heures.

A la suite de divergence de vues sur l'interprétation de cette clause, un tribunal d'arbitrage rendait une sentence, le 23 mai 1953 et décidait que "la semaine de travail de 48 heures s'applique aux seuls employés réguliers mentionnés à la clause 15 de la convention et que la ville était tenue de leur payer plein salaire hebdomadaire pour une semaine de 48 heures".

La ville ne s'est pas conformée à ces deux sentences arbitrales et le syndicat a dû recourir à l'intervention de la Cour pour la

SHAWINIGAN

M. Yvon Boisvert, réélu président du Conseil Central

Lors du dernier congrès régional de cet organisme — S.E. Mgr Pelletier rend visite aux syndiqués — Si le syndicalisme était accepté, le monde ne s'en porterait que mieux, dit l'évêque des Trois-Rivières

M. Yvon Boisvert, président sortant de charge du Conseil Central de Shawinigan, a été réélu par acclamation à la même charge par les représentants des 22 syndicats affiliés à cet organisme, lors du dernier congrès régional tenu en cette ville.

Au cours de ce congrès qui a duré deux jours, les délégués ont pris connaissance des rapports que leur ont présentés le président, le secrétaire, le trésorier et les responsables des comités du Conseil Central et ils ont adopté des mesures destinées à rendre encore plus efficace l'action syndicale.

Trois questions ont été laissées en suspens et feront l'objet d'études plus approfondies lors d'une réunion plénière qui sera convoquée bientôt. Il s'agit du problème financier du Conseil Central, de la question des élections provinciales et celle de l'unité syndicale.

Visite de Mgr Pelletier

S. Exc. Mgr Georges Pelletier, évêque des Trois-Rivières, a rendu visite aux délégués pendant leurs délibérations et il leur a adressé la parole.

Mgr Pelletier a félicité les organisateurs de cette réunion en leur disant que l'étude et la réflexion étaient indispensables à la solution des problèmes actuels.

"Vous êtes dans le bon chemin, dit-il, et je suis convaincu que ces journées syndicales vous seront profitables, car vous avez compris ce qu'est l'essence même du syndicalisme et quels sont les droits des travailleurs".

Son Excellence a ajouté que le syndicalisme est une forme sociale qui vient de l'Eglise et que nous devons accepter sur

une base de charité. S'il était accepté, le monde ne s'en porterait que mieux.

M. Jean-Robert Ouellet, vice-président de la C.T.C.C., a aussi adressé la parole aux délégués. Il a surtout insisté sur les questions qui sont actuellement à l'étude dans la C.T.C.C., soit le problème de l'unité syndicale, les réformes de structure et le problème du textile.

Les élections

Comme nous l'avons dit, M. Yvon Boisvert a été réélu par acclamation, président du Conseil Central. Les autres officiers élus sont les suivants: MM. Maurice Vassart, secrétaire; Emile Hébert, trésorier; (l'on sait que M. Hébert est également trésorier général de la C.T.C.C.); Paul Desaulniers, 1er vice-président; Charles-Auguste Trudel, 2e vice-président; Armand Côté, 3e vice-président et Jacques Déry, 4e vice-président et Jean-Paul Desaulniers, assistant-secrétaire.

Soulignons en passant que chacun des vice-présidents à la charge d'un comité particulier,

soit les comités de l'éducation, de l'action politique et de l'organisation.



M. Yvon Boisvert, réélu président du Conseil Central de Shawinigan lors du dernier congrès régional.

Quoi de plus simple?..

1 Le commandant écrase la queue du chat dont les cris effraient le perroquet (2) qui tire l'aiguille. L'aiguille du compas bouge (3). Voyant cela, le second (4) rectifie la course (5) ce qui hisse le pavillon. L'équipage s'écrie:

"UNE MOL POUR MOI"

* Un moyen plus simple: téléphonez à l'épicier du coin ou faites signe au serveur.

LA BIÈRE QUI VOTRE ARRIÈRE. GRAND-PÈRE BUVAIT

THETFORD MINES

Asbestos Corp. Workers Won A Pension Plan

A two-year collective labor agreement which awards the employees of Asbestos Corporation many new and advantageous benefits, including a substantial salary boost, has just been finalized between the company and the National Asbestos Corporation Workers Union (CCCL).

Temporary Agreement With Dominion Oilcloth

As we go to press we have been advised that a temporary agreement has been reached between the union and Dominion Oilcloth. The present contract expired on March 15 and the new agreement will run on a month to month basis with all prevailing benefits which the workers are now receiving until such time as a decision has been announced by the arbitration tribunal.

A first meeting of conciliation under the presidency of Leopold Rogers, government - appointed conciliator, in an attempt to regulate the employee's differences with the Dominion Oilcloth Company has taken place.

The employees of Dominion Oilcloth Company are members of the Oilcloth Workers Union CCCL and applied for the services of a conciliator after negotiations became deadlocked.

The company had demanded the right to pass final decisions on all job classifications and this was not acceptable to the workers. The union then demanded that the company furnish a list of salary adjustments and job classifications which would then be discussed by both parties.

It was at this stage that negotiations broke down and conciliation was sought.

Farnham

At Farnham the same union which groups some 175 employees of Barry and Staines Limited, a subsidiary of Dominion Oilcloth Company have opened negotiations with the company.

The workers' demands have been presented to the company, who in turn have asked for a delay to allow them to study the union demands. The employees are asking for a salary increase of 18 cents an hour, which would bring the hourly rate of Farnham employees to the level of Montreal workers doing the same jobs.

Another demand is for a reduction of weekly working hours from 45 to 40 with same take-home pay, two weeks paid vacations after two years service instead of the present three years, three weeks after 15 years service and four weeks after an employee has served the company for a period of 25 years.

The union is also seeking several salary adjustments as well as the Rand Formula with deductions at source.

Representing the union during the negotiations with Barry and Staines were H. Guerin, president of the union, Louis Papi-neau, secretary-treasurer, V. Dupont, director and Ivan Legault business agent of the National Federation of Chemical Workers CCCL.

SAINT-HYACINTHE

Wage Clause Ruling Wins 18 City Workers \$11,324.39

The municipal corporation of St. Hyacinthe has settled a group of employee claims arising out of a guaranteed wage clause in one of the former collective labor agreements it has been announced.

In settlement of the claims the municipality of St. Hyacinthe gave a \$11,324.39 check to the National Union of Municipal Employees CCCL for distribution among the members involved.

The union in turn has paid the members, some receiving checks of \$700.00 to \$800.00.

The municipality first decided to contest the claims on the ground the guaranteed wage

clause was open to interpretation, and the courts were asked to rule on the issue.

The clause in the contract signed in September 1951, guaranteed a 48-hour week to the city's manual workers. Subsequent contracts have omitted this clause. A union spokesman said the city was influenced in reaching an out-of-court settlement by jurisprudence based on recent judgments in similar cases.

Rene Belanger president of the National Federation of municipal and School Corporation Employees CCCL acclaimed the settlement as a union victory.

The union, which counts over 1,700 members covers the company's three mines at Thetford, Black Lake and Coleraine.

Salary increases is one of the principal features of the new contract and awards the workers from 7 cents to 12 cents an hour boost, a cost of living bonus of 2 cents included in the hourly wages, three weeks paid vacations after three years service with the company, trades classification, a greatly improved Health Insurance Plan with several newly added features.

A pension plan has also been secured for the employees and will go into effect December 31 1958.

The plan will pay the workers who retire at 68 years of age a monthly benefit of \$110.00.

Workers who retire from now until the plan comes into force in 1958 will shortly learn the results of an agreement which is at present being negotiated between the union and the company.



NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Dance

Tomorrow night our second seasonal dance will take place in our union hall at 4937 Notre Dame Street East at Viau Street at 8.00 p.m.

A large crowd is expected by the organizers of this affair who inform us that the ticket sale has been remarkable up to last week-end.

Dancing to music which will be furnished by a first class orchestra, television entertainment and refreshments will be available to all those attending.

Those who have not as yet secured their tickets may do so at the entrance to the union hall, tomorrow night.

* * *

General Monthly Meeting

Our members are advised that the general membership meeting will be held this coming Monday, April 16 at 5.00 p.m.

and as is customary will be bi-lingual. Many important issues are on the agenda and will come up for membership discussion and approval. Make it a point to attend this meeting.

* * *

New President For Central Council

At the recent elections of the Montreal Central Council CCCL, Mr. Horace Laverdure was elected as president replacing Mr. Roger Mathieu who was unable to act due to former commitments with Canada's leading French daily La Presse. Mr. Ivan Legault was re-elected first vice-president while Jean Robert Gauthier will act as second vice-president.

* * *

Jack Wild Retires

One of Canadian Vickers most popular senior employees has retired after serving the company faithfully for over 25 years. Jack was very popular with his fellow workers and due to the fact that the hourly-rated employees do not have a pension fund or plan, the business agent with some other members collected a sizable purse which was presented to Mr. Wild upon his retirement.

Next time we negotiate a new contract, make a pension plan one of our principal demands.

After serving a company faithfully the greater part of a lifetime, a worker is deserving of some form of future security.

Think it over, brother members and keep it in mind.

* * *

Prizes Offered To Members

After due deliberation and approval the executive of the National Union of Vickers Employees CCCL have decided that beginning with the monthly membership meeting to be held in our union hall this coming Monday April 16, two cash awards will be given as door prizes for all members attending the meeting. Every member will have a chance to take home one of these prizes but this will not apply to members of the executive or the business agent. Plan to attend the meeting. You may be one of the lucky winners.

* * *

Member Gravely Ill

We regret to inform our readers that Brother J. Baron is in serious condition in Ste Jeanne D'Arc Hospital, corner of Prince Arthur Street and St Urbain. Brother Baron is in room 610 (new wing) and has been hospitalized for some time. This past week-end his condition took a turn for the worse. Our sincere wishes for his speedy recovery is tendered all members of his family.

Comparative Wages In Quebec And Other Canadian Provinces

HERE IS A COMPARATIVE TABLE OF SALARIES PAID TO DIFFERENT TRADESMEN IN THE CONSTRUCTION INDUSTRY IN CANADA'S FOUR LEADING CITIES. THE FIGURES IN BRACKETS DENOTE LAST YEAR'S HOURLY RATES.

TRADES	MONTREAL	TORONTO	WINNIPEG	VANCOUVER
Carpenters	1.90 (1.80)	2.30 (2.25)	2.05 (1.90)	2.22 (2.22)
Cements Finishers	1.70 (1.60)	1.97 (1.85)	1.40 (1.35)	2.22 (2.12)
Electricians	2.00 (1.90)	2.50 (2.43)	2.10 (1.90)	2.42 (2.40)
Painters	1.80 (1.70)	2.00 (1.93)	1.65 (1.65)	2.25 (2.22)
Plasterers	2.12 (2.00)	2.46 (2.40)	2.25 (2.10)	2.35 (2.30)

Paper Makers Get Federation Support

Recently, the National Federation of Pulp and Paper Workers CCCL held a confederal assembly in Quebec comprised of representatives of affiliated unions in this industry.

During the meetings the members of the Federation adopted a resolution of support to the pulp and paper unions at Kenogami, Jonquiere and Riverbend in their existing differences with their employer Price Brothers Company.

The situation confronting these workers and their problems

are known to the Strategy Committee of the CCCL who are mapping a plan of action to support the pulp and paper makers in these regions.

Arbitration meetings will draw to a close in the next few weeks and the arbitrators will then present their deliberations.

- JOB SECURITY
- HIGHER WAGES
- BETTER WORKING CONDITIONS

UNION MEMBERSHIP IS A GOOD BUY

SIGN UP TODAY!

KNOW THE FACTS | **READ YOUR UNION PAPER REGULARLY**

Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion
Courtier d'assurances

Représentant la Société d'Assurance des Caisse Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL